

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°4 du 29 janvier 2010

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 26 novembre 2008 portant institution de régies de recettes et d'avances auprès des établissements relevant de l'état-major de la marine.

Du 21 décembre 2009

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 26 novembre 2008 portant institution de régies de recettes et d'avances auprès des établissements relevant de l'état-major de la marine.

Du 21 décembre 2009

NOR D E F F 0 9 3 1 3 9 6 A

Texte modifié :

Arrêté du 26 novembre 2008 (JO n° 282 du 4 décembre 2008, texte n° 24 ; signalé au BOC 2/2009. ; BOEM 410.6.1) modifié.

Référence de publication : JO n° 301 du 29 décembre 2009, texte n° 23 ; signalé au BOC 4/2010.

Le ministre de la défense,

Vu l'arrêté du 31 décembre 1993 modifié habilitant le ministre de la défense à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès de tout service ou établissement relevant de son autorité ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 2008 modifié portant institution de régies de recettes et d'avances auprès des établissements relevant de l'état-major de la marine,

Arrête :

Art. 1er. Au tableau de l'article 1^{er} de l'arrêté du 26 novembre 2008 susvisé, sont ajoutées les régies de recettes et d'avances suivantes :

ÉTABLISSEMENT doté d'une régie de recettes et d'avances	MONTANT MAXIMAL de l'avance (en euros)	MONTANT DU FONDS DE CAISSE (en euros)	ORDONNATEUR DE RATTACHEMENT
Base de l'aéronautique navale de Landivisiau.	30 000	150	Le directeur de la plate-forme achats finances, à Brest.
Base de l'aéronautique navale de Lanvéoc-Poulmic.	40 000	150	Le directeur de la plate-forme achats finances, à Brest.
Base de l'aéronautique navale de Lann-Bihoué.	65 000	150	Le directeur de la plate-forme achats finances, à Brest.
Base de l'aéronautique navale de Hyères.	75 000	150	Le directeur du commissariat de la marine, à Toulon.
Base de l'aéronautique navale de Nîmes-Garons.	75 000	150	Le directeur du commissariat de la marine, à Toulon.
Base des fusiliers marins commandos de Lorient.	50 000	150	Le directeur de la plate-forme achats finances, à Brest.
Centre de transmission de la marine de Rosnay.	20 000	150	Le directeur de la plate-forme achats finances, à Brest.
Centre de transmission de la marine de France Sud à Bram.	20 000	150	Le directeur du commissariat de la marine, à Toulon.

Art. 2. Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2010 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 décembre 2009.

Pour le ministre et par délégation :

L'adjoint au chef du bureau de l'animation du réseau financier à la direction des affaires financières,

Y. CALTAGIRONE.